

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission du Budget, de l'Administration,  
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Mercredi 22 novembre 2017 – 14 h 00**  
**Rue du Lombard, 69 – Salle 201**

**Ordre du jour**

- 1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017**  
87 (2017-2018) n° 2

**Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017**  
87 (2017-2018) n° 4

**Rapporteur** : à désigner

- Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique, pour ce qui concerne ses compétences propres au sein de la commission
- Discussion et examen des tableaux *partim*
- Avis (*vote*)

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

**2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018**  
88 (2017-2018) n° 2

**Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018**  
88 (2017-2018) n° 4

**Rapporteur** : à désigner.

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
- Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique, pour ce qui concerne ses compétences propres au sein de la commission
- Discussion et examen des tableaux *partim*
- Avis (*vote*)

**3. Divers**

**Composition de la commission**

Présidence : Mme Julie de Grootte  
Vice-présidences : M. Olivier de Clippele, à désigner

**Membres effectifs** :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Véronique Jamouille, Mme Catherine Moureaux, M. Sevket Temiz, Mme Kenza Yacoubi  
MR : M. Olivier de Clippele, M. Boris Dilliès, M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
DéFI : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock  
cdH : Mme Julie de Grootte  
Ecolo: M. Alain Maron

**Membres suppléants** :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmerly, M. Amet Gjanaj, M. Marc-Jean Ghysseles, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone Susskind  
MR : Mme Françoise Bertieaux, M. Alain Courtois, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux  
DéFI : M. Serge de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Michaël Vossaert  
cdH : M. Benoît Cerexhe, M. Hamza Fassi-Fihri  
Ecolo: M. Christos Doulkeridis, N.

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*  
*En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante.* ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).